



FESTIVAL DE LA VOILE

ILE AUX MOINES



INSTRUCTIONS DE COURSE FESTIVAL DE LA VOILE 2018

1 REGLES :

1.1 La régata sera régie par :

- Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017/2020.
- Les prescriptions de la FFV.
- Les règles des classes sauf si l'une quelconque est modifiée par ces IC.
- L'Avis de Course.
- Les présentes Instructions de Course, ces dernières prévalant sur les précédentes.

1.2 La régata est classée en catégorie C de publicité.

1.3 A partir de l'heure légale du crépuscule (30 min après l'heure locale du coucher du soleil), les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par le RIPAM.

1.4 Heure Locale de coucher du soleil du 13 au 15 août : 21 H 22

1.5 La langue officielle de l'épreuve est le Français.

1.6 Un bateau ne doit pas jeter des déchets à la mer. Tout déchet doit être déposé à terre, à défaut dans les bateaux du comité de course ou dans les bateaux accompagnateurs. En cas de constatation de rejet des déchets à la mer, une pénalité pourra être prise par le Jury.

2 INSCRIPTIONS :

2.1 Cette épreuve est réservée aux bateaux inscrits auprès du Festival de la Voile en conformité avec la jauge et l'acte de francisation et en règle avec les Affaires Maritimes.

2.2 A la confirmation des inscriptions le skipper devra remettre au secrétariat du Comité de Course la liste d'équipage complète et les licences FFV 2018 correspondantes.

2.3 En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou continuer à courir. Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 1 et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

2.4 Changement d'équipage au cours de l'épreuve : il est autorisé sous réserve que les équipiers figurent sur la liste d'équipage déposée à l'inscription ou que les éventuels nouveaux équipiers soient titulaires d'une licence FFV 2018 et se déclarent au Président du Comité de Course.

2.5 **TOUS LES CONCURRENTS devront avoir un N° de voile.** Les voiliers ne portant pas de numéro dans les voiles ou portant des numéros illisibles ou différents de ceux auxquels ils se sont engagés **ne pourront être classés à moins qu'ils n'aient placé à l'avant tribord un cagnard numéroté, délivré lors de sa confirmation d'inscription. Dans ce dernier cas, les concurrents doivent s'assurer, en passant à proximité du Comité, que le numéro de cagnard a bien été enregistré.**



FESTIVAL DE LA VOILE

ILE AUX MOINES



3 AVIS AUX CONCURRENTS :

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel placé à gauche de la tente du secrétariat du Festival, située sur le Terre Plein du Port de l'Ile aux Moines.

4 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE :

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard deux heures avant le départ le jour de son entrée en vigueur, sauf pour tout changement dans le programme des courses, qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il doit prendre effet.

5 SIGNAUX FAITS A TERRE :

5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mât situé à proximité de la tente d'inscription. Il portera un pavillon **ANIM**.

5.2 Si un avenant est affiché, le pavillon **L** sera envoyé au mat, accompagné d'un signal sonore.

5.3 Le pavillon **Aperçu** avec deux signaux sonores (un signal sonore lors de l'amenée) signifie : " La course est retardée. Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 45 minutes après que l'Aperçu ait été affalé ".

6 PROGRAMME DES COURSES :

6.1 Heure de mise à disposition du Comité.

Le 13 août à : 14h30 Le 14 Août à : 10h30 Le 15Août à : 10h30	Habitable, quillard, Open, Multicoque, catamaran de sport C01 et F18 : Dans l'anse de Toulindac. Dériveur, traditionnel et catamaran de sport C03: au Nord des mouillages du port de l'Ile aux Moines.
---	--

6.2 Les courses sont prévues selon les parcours définis en annexe 1 à 10.

6.3 A l'arrivée d'une course, les pavillons Aperçu sur A arborés sur le bateau du Comité de Course signifient : « Rentrez à terre, plus de course aujourd'hui ».



FESTIVAL DE LA VOILE

ILE AUX MOINES



7 PAVILLONS :

7.1 Pavillons de Série

* Flamme "rouge"	Habitables Osiris 1
* Flamme "verte"	Habitables Osiris 2
* Flamme "bleue"	Monotypes de sport.
* Pavillon "A"	Quillards de compétition.
* Pavillon "C1"	Multicoque et open, Catamarans de sport C1, F18
* Pavillon "C3"	Catamarans C3
* Flamme blanche	Dériveurs.
* Flamme "orange"	Traditionnels de 5,50m et moins
* Pavillon "Breton (gwen a du)"	Traditionnels de plus de 5,50 m.
* Pavillon « logo Guépards »	Monotypie Guépard

7.2 Pavillonnerie

- * 1er substitut : Rappel général, appuyé de 2 signaux sonores, si possible.
Une nouvelle procédure pourra être envoyée une minute après l'amenée du rappel général.
- * Pavillon "P" : Quand, au signal de départ d'un bateau, une partie quelconque de sa coque, de son équipage ou de son équipement se trouve du côté parcouru de la ligne de la ligne de départ,..., il devra entièrement du côté pré départ de la ligne sans quoi il recevra une pénalité de 30% du nombre des inscrits (Ceci modifie les règles RCV 29.1, 30.1 et A4).
- * Pavillon "I" : Tout bateau côté parcouru de la ligne ou de l'un de ses prolongements, entre l'amenée du "I" et H - 0, devra contourner par l'extérieur la marque de départ avant de partir, sans quoi il recevra une pénalité de 30% du nombre des inscrits (Ceci modifie les règles RCV 29.1, 30.1 et A4).
- * Pavillon « noir » : Tout bateau positionné dans le triangle défini par les extrémités de la ligne de départ et la première marque, entre l'amenée du "pavillon noir" et H - 0, est disqualifié sans instruction (voir RCV 30.3).
- * Pavillon "X" : Rappel individuel, plus un signal sonore.
- * Aperçu : Départ retardé.
- * Pavillon "L" : Venez à portée de voix ou suivez ce bateau.
- * Pavillon "R" : Parcours inversé.
- * Pavillon "O" : Rejoindre directement la ligne d'arrivée
- * Pavillon "S" : Réduction de parcours.
- * Pavillon "F" : Restez sur zone pour un nouveau départ
- * Pavillon "Z" : Arrivée potentielle, continuez votre course
- * Pavillon « bleu » : Ligne d'arrivée.

8 ZONE DE COURSE :

Golfe du Morbihan et Baie de Quiberon



FESTIVAL DE LA VOILE

ILE AUX MOINES



9 PARCOURS :

9.1 Nombre maximal de courses par jour : 3.

Nombre de course à valider pour valider l'épreuve : 1.

Les parcours sont décrits en annexe en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées ou contournées, le côté requis de chaque marque.

Les signaux identifiant le parcours à effectuer sont indiqués sur le tableau situé à l'arrière du Bateau Comité.

Il est fortement recommandé de respecter le balisage latéral et cardinal qui jalonne les parcours comme le balisage jaune des parcs à huitres.

9.2 Bouée de dégagement : Le cap compas et la distance de la bouée seront indiqués sur un tableau fixé à l'arrière du bateau comité. L'envoi du pavillon D sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement à contourner.

La bouée de dégagement est conique rouge pour le rond habitables, quillards, catas F18 et C 01 ; Cylindrique jaune pour le rond Tradis, dériveurs et catas C03.

Pavillon D seul : la bouée est à laisser à bâbord.

Pavillon D sur un pavillon vert : la bouée est à laisser à tribord.

L'absence de pavillon D : signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

Aucun bateau n'est autorisé à passer entre les Réchauds et les cales de l'île aux Moines. Nous vous conseillons de respecter le balisage latéral et cardinal qui jalonne le parcours.

10 MARQUES :

Toutes les marques sont décrites dans les annexes.



FESTIVAL DE LA VOILE

ILE AUX MOINES



11 DEPART :

11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, modifiée comme suit :

Temps	Signaux	Signification
5'	Pavillon de classe, avec un signal sonore	Avertissement
4'	Soit le pavillon P, I ou Z soit le noir, déferlé avec un signal sonore	Préparatoire
1'	Amenée du P, I ou Z soit du noir, avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
0	Pavillon de classe affalé, un signal sonore	Départ

Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être pris en considération.

11.2 Un voilier ne doit pas partir plus de 10 minutes après son signal de départ, si c'est le cas il sera classé DNS, ceci modifie l'annexe A4 des RCV.

11.3 Lignes de départ :

Habitables, quillards, Opens et Multicoques, catamarans C01 et F18 :

Les extrémités de la ligne de départ sont matérialisées : à tribord, par le mât du bateau comité portant le pavillon orange et la face sous le vent d'une bouée conique blanche à bâbord.

La ligne est située au Sud Ouest de la pointe de Toulindac à l'ouest de l'Ile aux Moines

Dériveurs, catamarans C03 et traditionnels :

Les extrémités de la ligne de départ sont matérialisées : à tribord, par le mât du bateau comité portant le pavillon orange et la face sous le vent d'une bouée cylindrique jaune à bâbord.

La ligne est située au Nord des mouillages du port de l'Ile aux Moines

11.4 Quand un bateau viseur est mouillé dans le prolongement de la ligne de départ, il constitue un obstacle et aucun voilier ne peut naviguer entre lui et la marque de départ depuis le signal préparatoire jusqu'au signal de départ, ni passer entre lui et la marque pour revenir prendre le départ conformément à la règle 30.1 ainsi modifiée.

Autres lignes de départ

L'envoi du pavillon F (losange rouge sur fond blanc) avec les pavillons S de réduction de parcours et bleu d'arrivée signifient rester sur zone un nouveau départ va être donné à cet emplacement, si le bateau comité se déplace en arborant un pavillon L (damier noir et jaune) cela signifie suivez-le.



FESTIVAL DE LA VOILE

ILE AUX MOINES



12 BATEAUX POINTEURS AUX MARQUES :

Des bateaux pointeurs peuvent être stationnés à proximité de chaque marque. A l'arrivée, un bateau pointeur pourra être stationné à proximité de la ligne d'arrivée. Quand il est à poste, un bateau pointeur arbore une flamme ANIM ou SRV. L'absence de bateau pointeur ou de signal ne peut donner lieu à demande de réparation. Ceci modifie la règle 62.1 (a).

13 ARRIVEE :

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont matérialisées :

- Soit par le mât arrière du bateau comité portant un pavillon orange et une bouée cylindrique.
- Soit par les mâts de deux bateaux comités portant un pavillon orange.

Lignes d'arrivée : voir annexe parcours pour emplacement.

13.1 L'envoi du pavillon F (losange rouge sur fond blanc) avec les pavillons S et bleu de réduction de parcours et arrivée signifient rester sur zone un **nouveau départ** va être donné à cet emplacement, si le bateau comité se déplace en arborant un pavillon L (damier noir et jaune) cela signifie suivez-le.

13.2 Aux marques comportant un astérisque (*) dans les parcours, si un bateau du comité de course arborant le pavillon Z (4 triangles jaune/bleu/rouge/noir-modification des signaux de course) se tient près de la marque du côté parcours, (la marque gardant son côté requis), il effectue un pointage officiel des concurrents. **Les bateaux doivent alors passer dans la porte ainsi formé entre le bateau comité et la marque.** Le bateau comité pourra émettre des signaux sonores répétitifs à l'approche des concurrents.

Si après le passage de cette marque la course ne peut être terminée normalement (pour n'importe quelle raison), le pointage effectué à cette marque sera compté comme ordre d'arrivée de la course. Ceci modifie la règle 32 des RCV.

Le parcours sera alors défini entre la ligne de départ utilisée et la dernière ligne de pointage officiel devenant la ligne d'arrivée de la course.

En conséquence :

13.21: Les concurrents devront franchir la ligne définie entre la marque et le mat de référence du bateau comité (modification de RCV 28), le pointage sera effectué en application de la définition de Finir des RCV.

13.22 : Les concurrents devront continuer leur course.

Si par la suite, le Comité de course décide d'arrêter la course (pour n'importe quelle raison) il arbore les pavillons Aperçu sur S (modification des signaux de course) signifiant :

La course est arrêtée, le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ; tout événement susceptible de donner lieu à une réclamation (entre concurrents ou concurrents et comité) survenant après le passage de cette ligne ainsi validée comme ligne d'arrivée de la course sera réputé être survenu alors que les bateaux concernés ne sont plus en course.

Le comité de course pourra confirmer ces indications par V.H.F, mais l'absence d'information par VHF ne pourra donner lieu à une demande de réparation.



FESTIVAL DE LA VOILE

ILE AUX MOINES



14 SYSTEME DE PENALITE :

14.1 Le système de pénalité pour une infraction à une règle du chapitre 2 est la règle 44.2 des RCV - Pénalité de rotation de 1 tour, ceci modifie la règle 44.2 des RCV.

14.2 Un bateau qui enfreint la règle 31 des RCV (abordage d'une marque) peut se racheter en faisant, un tour complet 360°.

15 TEMPS LIMITE :

Une heure après l'arrivée du premier de sa classe.

16 RECLAMATIONS :

16.1 Les réclamations doivent être écrites sur les imprimés disponibles au secrétariat de course et déposées au plus tard une heure après que le dernier voilier ait fini dans chaque classe, sauf délai différent précisé au tableau officiel par le Jury.

16.2 Pour l'application de la règle 61.1(b), les numéros des voiliers objets d'une intention de réclamer de la part du comité de course ou du jury pour un incident observé dans la zone de course seront affichés sur le tableau officiel avant l'expiration du délai précisé au § 16.1.

Si le comité de course est empêché de déposer ses réclamations dans le délai prescrit en 16.1, les concurrents seront informés par affichage de la durée de prolongement du délai de dépôt des réclamations du comité de course. (Ceci modifie les règles 61.1 (b) et 61.3 des RCV).

16.3 Un bateau n'ayant pas effectué le parcours conformément à la RCV 28 sera sanctionné par le comité de course d'une pénalité sans passage au jury, de 15 minutes à DSQ suivant la gravité du parcours non effectué. (Ceci modifie RCV 63.1)

Un avis mentionnant les pénalités appliquées suivant cet article sera affiché au tableau officiel dès le retour à terre du CC et au plus tard à l'heure limite du dépôt des réclamations. Les concurrents auront 30 minutes après l'heure d'affichage pour contester la pénalité devant le jury.

16.4 Les convocations seront affichées au plus tard 30 minutes après l'heure limite de dépôt des réclamations pour informer les concurrents où et quand se tiendra l'instruction dans laquelle ils sont partis ou cités comme témoins.

16.5 Le jury instruira les réclamations dans l'ordre approximatif de dépôt dès que possible.

16.6 Modification des règles 62.2 et 66 des RCV : Les délais prévus aux règles 62.2 et 66 des RCV sont réduits de telle manière qu'aucune demande de réparation ou de réouverture ne sera acceptée au-delà du temps limite de réclamation du dernier jour de course ou 30 minutes après communication de la décision concernée, selon ce qui est le plus tard.

16.7 L'article 14.1 et l'article 20.1 des présentes instructions de course ne pourront faire l'objet de réclamations entre concurrents.



FESTIVAL DE LA VOILE

ILE AUX MOINES



17 CLASSEMENT :

17.1 Le système de points à minima règle A4 des RCV - modifié comme suit : aucun score ne sera retiré - s'appliquera. Les égalités seront classées suivant l'Annexe A8 des RCV.

17.2 Les bateaux non-inscrits sur le Festival le 15 août recevront 20 points de pénalité, en plus du nombre d'inscrits plus un, pour les journées du 13 et du 14.

18 REMPLACEMENT DU MATERIEL SINISTRE :

Ces remplacements doivent être limités aux avaries jugées irréparables sur des matériels limités. La décision est soumise à l'autorisation du comité de course, après avis éventuel du jugeur.

19 JAUGE :

19.1 Chaque bateau doit se conformer à la jauge de sa classe.

19.2 Des contrôles de jauge sont à la discrétion du jugeur durant toute la durée de l'épreuve à terre ou à la fin de chaque course. Classe Guépard : à l'arrivée de chaque course les 3 premiers bateaux de cette course devront se mettre à la disposition du jugeur pour des contrôles.

19.3 L'usage de spi, spi asymétrique, foc ballon ou genaker n'est pas autorisé dans les séries de bateaux traditionnels.

20 SECURITE :

20.1 Abandon : Tout concurrent qui abandonne doit le signaler, si possible à un bateau du comité de course ou par VHF au comité de course et obligatoirement par écrit, dès son retour à terre, faute de quoi, le jury pourra prononcer son exclusion de l'épreuve.

Le canal de vacation radio est le 71 pour les Habitables, Quillards, Catamarans (sauf C3) et le canal 77 pour les dériveurs, Catamarans C3 et Traditionnels.

20.2 Matériel de sécurité : Chaque voilier devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par la réglementation en vigueur.

21 REMISE DES PRIX :

Remise de prix de la journée du 15 août – Trophée Marc Burban : le soir même, à partir de 18H00, sur le port

Remise de prix du Festival : Mercredi 15, à partir de 18H00 suivi du pot du Festival de la Voile au San Francisco.



FESTIVAL DE LA VOILE

ILE AUX MOINES



Informations complémentaires

A.1. Le jury sera présent à terre et sur l'eau pour veiller au bon déroulement des régates et au respect des RCV.

A.2. Les vedettes touristiques et les bacs ont la priorité dans leur zone de trafic.

A.3. Les réclamations seront jugées au SAN FRANCISCO, et se dérouleront dans l'ordre des dépôts. Elles seront affichées au tableau officiel. Les bateaux de plus de 6 m devront porter un pavillon rouge et le présenter au Comité de course lors de l'arrivée. Dans tous les cas, un imprimé de réclamation devra être rempli à la tente officielle, dans les délais de rigueur.

A.4. La sécurité est encadrée par l'**ASSPV**, membres de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme.

A.5. Un briefing « information parcours » aura lieu le Mardi 14 août et le Mercredi 15 à 9H15 devant le podium du port de l'île aux Moines.

A.6. Heures de marée

Arradon, Pleine Mer (coeff. 109/107/98) Le 13 : 8h50 Le 14 : 9h35 Le 15 : 10h21
--

Président du Comité de Course d'organisation : **Yves Mergault**

Président du CC Dériveurs, Traditionnels, Catamarans C3 : **Françoise Dettling**

Président du CC Habitables, Quillards, Open et catamarans C1-F18 : **Hervé GAUTIER**

Présidents du Jury : **Antoine ROBERT**

Jaugeur : **Jean Luc LAURENT**

Une participation de 80 € ou 100€ (selon les catégories) est demandée à chaque bateau pour couvrir les frais d'organisation sur l'eau.

Les inscriptions à la régata sont à confirmer auprès de l'ANIM-5 rue de roz avel, 56780 Ile aux Moines

Possibilité d'adresser un virement à Banque populaire :

IBAN: FR76 1380 7002 7731 4213 4785 144. Adresse SWIFT (BIC): CCBPFRPPNAN

PLACES AU PORT OU SUR TERRE PLEIN :

Les voiliers pourront être présents à l'île-aux-Moines ou à Port Blanc en Baden à partir du 12 août et ce jusqu'au 16 août. Les mouillages sont mis à disposition gratuitement sur l'île aux Moines,

Les dériveurs et catamarans bénéficient de la gratuité de la dalle de Port Blanc en Baden pour y laisser leur bateau et remorque de mise à l'eau, il n'y a pas de gardiennage.

Nous vendons des cartes de passage demi-tarifs pour les inscrits au festival ayant leur bateau à Port Blanc.

Camping gratuit (sauf douche) sur l'île, pour les bateaux inscrits au Festival. Demander une attestation sous la Tente Officielle.



FESTIVAL DE LA VOILE

ILE AUX MOINES



Animations à terre

Dimanche 12 Aout :

16h – 18h : Début des inscriptions

Lundi 13 août :

08H30 : ouverture du stand d'accueil du Festival.

Inscriptions et Vente d'affiches, tee-shirts et polos, Carte du Golfe A3

15H00 : Rendez vous à la pointe du bois d'Amour pour voir passer la flotte des bateaux du Festival entre Port Blanc et l'Île aux Moines

19H00 : Apéritif d'ouverture du Festival, offert par le Cap Horn,

Mardi 14 août :

09h30 : Début du festival jeune sur la grande plage

11H00 : Rendez vous à la pointe du bois d'Amour ou à la pointe du Trech', pour voir la flotte des bateaux du Festival passer entre l'Île aux Moines et Arradon

17H00 : Remise des prix du Festival Jeune avec la fanfare la GangRennes

18H00 : Barbecue/bière offert par l'association des Guépards, sur le port

18H00 – 21h : Animation sur le port avec la fanfare la Gang Rennes

22H30 : Feu d'artifice du Petit pont organisé par le Comité des Fêtes

23H00 : Bal du Comité de Fêtes sur la place de la Mairie

Mercredi 15 août :

11H00 : Rendez vous à la pointe du bois d'Amour ou à la pointe du Trech', pour voir la flotte des bateaux du Festival passer entre l'Île aux Moines et Arradon

16H00 – 19h00 : Animation sur le port avec la fanfare la GangRennes

18H15 : Remise des prix du Festival et de la journée du 15 avec tous nos partenaires.

19h00 : Apéritif offert au San Francisco

Festival jeune

Mardi 14 août :

08H30 : Inscription sous la tente Officielle du Festival de la Voile

09H30 : Rendez vous sur la plage pour les départs du Festival jeune

Optimists, Catamarans, planches : parcours par poule, (bateaux fournis) devant la grande plage de l'Île aux Moines

17H00 : Remise des prix du festival Jeune sur le port

Se renseigner à la tente du festival, pour plus de détails

Bonne régates et à bientôt sur l'eau



PARCOURS N°1

TOURS de l'ILE AUX MOINES par le sud
17 M.

La course comporte deux tours.

1 - LIGNE DE DEPART :

La ligne est située au Nord des mouillages du port de l'Ile aux Moines pour les Dériveurs, Catamarans de sport C03 et Traditionnels. Dans l'anse de Kerdelan au Sud Ouest de la pointe de Toulindac, pour les Habitables, Quillards, et bateaux Opens ou Multicoques, Catamarans de sport C01/F18. Elle est définie selon le § 11.3 des instructions de course.
Bouée de dégagement éventuelle (cf. § 9.2 des IC)

2 - PARCOURS :

Laisser à bâbord :

- POINTE de PENHAP
- BOUEE ROCHE COLAS*

Laisser à tribord :

- BOUEE VERTE DE PIRENN *

Laisser à bâbord :

- POINTE du TRECH

PORTE * (obligatoire pour toutes les séries, à la fin de chaque tour) : entre un bateau comité et une bouée conique située devant la grande plage de l'île aux Moines au sud de la pointe de Toulindag de l'île aux Moines.

La course comporte deux tours.

3 - LIGNE D'ARRIVEE :

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont conformes à l'article 13 des IC
Les lignes d'arrivée seront mouillées aux emplacements des lignes de départ correspondantes.

4 - REDUCTION DE PARCOURS:

Les marques suivies de (*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours, il est fortement recommandé de passer à proximité et d'observer si un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours est mouillé à proximité car il constitue une porte avec la marque, obligatoire à franchir (cf. art 13.2 des IC).

4.1. Par réduction à une marque comportant un (*).

Pavillon "S" et Pavillon bleu sur le comité ou une vedette commissaire.

4.2 Arrivée sélective : Cette arrivée peut concerner une partie de la flotte. Dans ce cas, le pavillon bleu sera envoyé au-dessus du (des) pavillon(s) de la (des) série(s) concernée(s).



PARCOURS N°2

TOURS de l'ILE AUX MOINES par le Nord
17 M.

La course comporte deux tours.

1 - LIGNE DE DEPART :

La ligne est située au Nord des mouillages du port de l'Ile aux Moines pour les Dériveurs, Catamarans de sport C03 et Traditionnels. Dans l'anse de Kerdelan au Sud Ouest de la pointe de Toulindac, pour les Habitables, Quillards, et bateaux Opens ou Multicoques, Catamarans de sport C01/F18. Elle est définie selon le § 11.3 des instructions de course.
Bouée de dégagement éventuelle (cf. § 9.2 des IC)

2 - PARCOURS :

Laisser à tribord :

- POINTE du TRECH
- BOUEE ROCHE COLAS*
- TOURELLE ROUGE DE L'ŒUF* à l'Est de la pointe de Brannec
- POINTE de PENHAP

PORTE * (obligatoire pour toutes les séries, à la fin de chaque tour) : entre un bateau comité et une bouée conique située devant la grande plage de l'île aux Moines au sud de la pointe de Toulindac de l'île aux Moines

4 - LIGNE D'ARRIVEE :

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont conformes à l'article 13 des IC

Les lignes d'arrivée seront mouillées aux emplacements des lignes de départ correspondantes.

4 - REDUCTION DE PARCOURS:

Les marques suivies de (*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours, il est fortement recommandé de passer à proximité et d'observer si un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours est mouillé à proximité car il constitue une porte avec la marque, obligatoire à franchir (cf. art 13.2 des IC).

4.1. Par réduction à une marque comportant un (*).

Pavillon "S" et Pavillon bleu sur le comité ou une vedette commissaire.

4.3 Arrivée sélective : Cette arrivée peut concerner une partie de la flotte. Dans ce cas, le pavillon bleu sera envoyé au-dessus du (des) pavillon(s) de la (des) série(s) concernée(s).



PARCOURS N° 3

Virée à la bouée latérale rouge du petit Trého

Habitables, Quillards, et bateaux Opens ou Multicoques, Catamarans de sport C01/F18 17 M.

1 - LIGNE DE DEPART :

La ligne est située au Nord des mouillages du port de l'Ile aux Moines pour les Dériveurs, Catamarans de sport **C03** et Traditionnels. Dans l'anse de Kerdelan au Sud Ouest de la pointe de Toulindac, pour les Habitables, Quillards, et bateaux Opens ou Multicoques, Catamarans de sport C01/F18. Elle est définie selon le § 11.3 des instructions de course.

Bouée de dégagement éventuelle (cf. § 9.2 des IC)

2 - PARCOURS

Nous vous conseillons de respecter le balisage latéral et cardinal qui jalonne les parcours

Laisser à bâbord :

- L'Ile de la Jument

- L'Ile d'Er Lannig

- La perche du Grand Mouton

Contourner en la laissant à tribord :

- La bouée cardinale Sud Méaban*

Contourner en la laissant à tribord :

- La bouée latérale rouge du petit Trého

Contourner en la laissant à bâbord :

- La bouée cardinale Sud Méaban*

Laisser à tribord :

- La perche du Grand Mouton

- L'Ile de la Jument

3 - LIGNE D'ARRIVEE *:

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont conformes à l'article 13 des IC

Les lignes d'arrivée seront mouillées aux emplacements des lignes de départ correspondantes.

4 - REDUCTION DE PARCOURS :

Les marques suivies de (*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours, il est fortement recommandé de passer à proximité et d'observer si un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours est mouillé à proximité car il constitue une porte avec la marque, obligatoire à franchir (cf. art 13.2 des IC).

4.1. Par réduction à une marque comportant un (*).

Pavillon "S" et Pavillon bleu sur le comité ou une vedette commissaire.

Pavillon "O" : Rejoindre directement la ligne d'arrivée

4.2 Arrivée sélective : Cette arrivée peut concerner une partie de la flotte. Dans ce cas, le pavillon bleu sera envoyé au-dessus du (des) pavillon(s) de la (des) série(s) concernée(s).

5 - REDUCTION DE PARCOURS :

Les marques suivies de (*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours, il est fortement recommandé de passer à proximité et d'observer si un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours est mouillé à proximité car il constitue une porte avec la marque, obligatoire à franchir (cf. art 13.2 des IC).



PARCOURS N° 4

Virée à la pointe Espagnole en rivière d'Auray

Dériveurs, Catamarans de sport C03 et Traditionnels : 15M.

Habitables, Quillards, et bateaux Opens ou Multicoques, Catamarans de sport C01/F18 : 13M.

1 - LIGNE DE DEPART :

La ligne est située au Nord des mouillages du port de l'Ile aux Moines pour les Dériveurs, Catamarans de sport C03 et Traditionnels. Dans l'anse de Kerdelan au Sud Ouest de la pointe de Toulindac, pour les Habitables, Quillards, et bateaux Opens ou Multicoques, Catamarans de sport C01/F18. Elle est définie selon le § 11.3 des instructions de course.

Bouée de dégagement éventuelle (cf. § 9.2 des IC)

2 - PARCOURS

Nous vous conseillons de respecter le balisage latéral et cardinal qui jalonne les parcours

Pour les habitables Quillards, et bateaux Opens ou Multicoques, Catamarans de sport C01/F18, le balisage cardinal de la rivière d'Auray doit être respecté.

Laisser à bâbord :

- L'Ile de la Jument
- L'Ile d'Er Lannig
- La perche du Grand Mouton

Laisser à tribord :

- La tourelle du Grégan

Laisser à bâbord :

- Les 2 bouées rouges du grand Huernic

Laisser à tribord :

- La Bouée verte « Basse Catis »*

Contourner en la laissant à tribord :

- **Une bouée conique* mouillée à 200 m au Sud de la pointe Espagnole**

Laisser à bâbord :

- La Bouée verte « Basse Catis »*

Laisser à tribord :

- Les 2 bouées rouges du grand Huernic

Laisser à bâbord :

- La tourelle du Grégan*

PORTE * (obligatoire pour toutes les séries) : entre un bateau comité et une bouée conique située devant la grande plage de l'île aux Moines au sud de la pointe de Toulindag de l'île aux Moines

3 - LIGNE D'ARRIVEE *:

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont conformes à l'article 13 des IC

Les lignes d'arrivée seront mouillées aux emplacements des lignes de départ correspondantes.

4 - REDUCTION DE PARCOURS :

Les marques suivies de (*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours, il est fortement recommandé de passer à proximité et d'observer si un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours est mouillé à proximité car il constitue une porte avec la marque, obligatoire à franchir (cf. art 13.2 des IC).

4.1. Par réduction à une marque comportant un (*).

Pavillon "S" et Pavillon bleu sur le comité ou une vedette commissaire.

Pavillon "O" : Rejoindre directement la ligne d'arrivée

4.2 Arrivée sélective : Cette arrivée peut concerner une partie de la flotte. Dans ce cas, le pavillon bleu sera envoyé au-dessus du (des) pavillon(s) de la (des) série(s) concernée(s).



PARCOURS N° 5

Parcours Ouest de l'île d'Arz
12M.

1 - LIGNE DE DEPART :

La ligne est située au Nord des mouillages du port de l'île aux Moines pour les Dériveurs, Catamarans de sport C03 et Traditionnels. Dans l'anse de Kerdelan au Sud Ouest de la pointe de Toulindac, pour les Habitables, Quillards, et bateaux Opens ou Multicoques, Catamarans de sport C01/F18. Elle est définie selon le § 11.3 des instructions de course.

Bouée de dégagement éventuelle (cf. § 9.2 des IC)

2 - PARCOURS :

<u>Laisser à Tribord</u> :	LA POINTE DU TREC'H LES ILES LOGODEN.
<u>Contourner en la laissant à tribord</u> :	LA BOUEE CARDINALE OUEST BOEDIC*
<u>Laisser à bâbord</u> :	L'île PIRENN
<u>Laisser à Tribord</u> :	LA BOUEE ROCHE COLAS(*). ILES STIBIDEN ET GOVIHAN
<u>Contourner en la laissant à bâbord</u> :	UNE BOUEE CONIQUE* MOUILLEE DANS LE SUD-OUEST DE L'ILE DE BRANNEC
<u>Laisser à Tribord</u> :	LA POINTE DE PENHAP

PORTE * (obligatoire pour toutes les séries) : entre un bateau comité et une bouée conique située devant la grande plage de l'île aux Moines au sud de la pointe de Toulindag de l'île aux Moines

3 - LIGNE D'ARRIVEE :

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont conformes à l'article 13 des IC

La ligne est située au Nord des mouillages du port de l'île aux Moines pour les Dériveurs, Catamarans de sport C03 et Traditionnels. Dans l'anse de Kerdelan au Sud Ouest de la pointe de Toulindac, pour les Habitables, Quillards, et bateaux Opens ou Multicoques, Catamarans de sport C01/F18.

6 - REDUCTION DE PARCOURS :

Les marques suivies de (*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours, il est fortement recommandé de passer à proximité et d'observer si un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours est mouillé à proximité car il constitue une porte avec la marque, obligatoire à franchir (cf. art 13.2 des IC).

4.1. Par réduction à une marque comportant un (*)

Pavillon "S" et Pavillon bleu sur le comité ou une vedette commissaire.

4.2. Arrivée sélective : Cette arrivée peut concerner une partie de la flotte. Dans ce cas, le pavillon S et le pavillon bleu seront envoyés au-dessus du (des) pavillon(s) de la (des) série(s) concernée(s).



PARCOURS N°6

Raid à l'Est du Golfe du Morbihan
15M.

1 - LIGNE DE DEPART :

La ligne est située au Nord des mouillages du port de l'Ile aux Moines pour les Dériveurs, Catamarans de sport C03 et Traditionnels. Dans l'anse de Kerdelan au Sud Ouest de la pointe de Toulindac, pour les Habitables, Quillards, et bateaux Opens ou Multicoques, Catamarans de sport C01/F18. Elle est définie selon le § 11.3 des instructions de course.

Bouée de dégagement éventuelle (cf. § 9.2 des IC)

2 - PARCOURS :

Nous vous conseillons de respecter le balisage latéral et cardinal qui jalonne les parcours

<u>Laisser à tribord</u> :	-La pointe du Trech'
<u>Contourner en la laissant à tribord</u> :	-La bouée cardinale Ouest Boédic
<u>Laisser à bâbord</u> :	-La bouée latérale verte Pirenn*
<u>Laisser à tribord</u> :	-La bouée latérale rouge Roche Colas
<u>Laisser à bâbord</u> :	-La bouée cardinale sud Drenec*
<u>Laisser à tribord</u> :	-La bouée latérale verte Ilur
<u>Contourner en la laissant à bâbord</u> :	-la bouée latérale rouge Bilhervé*
<u>Laisser à bâbord</u> :	-La bouée latérale verte Ilur
<u>Laisser à tribord</u> :	-La bouée cardinale sud Drenec*
<u>Contourner en la laissant à bâbord</u> :	-une bouée conique* mouillée à proximité de la tourelle de l'œuf
<u>Laisser à tribord</u> :	-La pointe de Penhap

PORTE * (obligatoire pour toutes les séries) : entre un bateau comité et une bouée conique située devant la grande plage de l'île aux Moines au sud de la pointe de Toulindag de l'Ile aux Moines

3 - LIGNE D'ARRIVEE :

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont conformes à l'article 13 des IC

La ligne est située au Nord des mouillages du port de l'Ile aux Moines pour les Dériveurs, Catamarans de sport C03 et Traditionnels. Dans l'anse de Kerdelan au Sud Ouest de la pointe de Toulindac, pour les Habitables, Quillards, et bateaux Opens ou Multicoques, Catamarans de sport C01/F18. Elle est définie selon le § 11. des instructions de course.

4 - REDUCTION DE PARCOURS :

Les marques suivies de (*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours, il est fortement recommandé de passer à proximité et d'observer si un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours est mouillé à proximité car il constitue une porte avec la marque, obligatoire à franchir (cf. art 13.2 des IC).

4.1. Par réduction à une marque avec un (*).

Pavillon "S" et Pavillon bleu sur le comité ou une vedette commissaire.

4.2. Arrivée sélective : Cette arrivée peut concerner une partie de la flotte. Dans ce cas, le pavillon bleu sera envoyé au-dessus du (des) pavillon(s) de la (des) série(s) concernée(s).



PARCOURS N°7

TOURS DU GOLFE

11 M.

1 - LIGNES DE DEPART :

La ligne est située au Nord des mouillages du port de l'Île aux Moines pour les Dériveurs, Catamarans de sport C03 et Traditionnels. Dans l'anse de Kerdelan au Sud Ouest de la pointe de Toulindac, pour les Habitables, Quillards, et bateaux Opens ou Multicoques, Catamarans de sport C01/F18. Elle est définie selon le § 11.3 des instructions de course.
Bouée de dégagement éventuelle (cf. § 9.2 des IC)

2 - PARCOURS :

Laisser à tribord : LA POINTE DU TREC'H
LES ILES LOGODEN.
LA BOUEE CARDINALE OUEST BOEDIC A CONTOURNER (*).

Laisser à bâbord : LA BOUEE LATERALE VERTE PIREN (*).

Laisser à tribord : LA BOUEE ROUGE ROCHE COLAS (*)
LA TOURELLE ROUGE DE LA TOURELLE DE L'ŒUF (*).
LA POINTE SUD DE L'ILE AUX MOINES (PENHAP)

PORTE * (obligatoire pour toutes les séries) : entre un bateau comité et une bouée conique située devant la grande plage de l'île aux Moines au sud de la pointe de Toulindag de l'Île aux Moines

3 - LIGNE D'ARRIVEE :

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont conformes à l'article 13 des IC

La ligne est située au Nord des mouillages du port de l'Île aux Moines pour les Dériveurs, Catamarans de sport C03 et Traditionnels. Dans l'anse de Kerdelan au Nord Nord-Est de l'Île Berder, pour les Habitables, Quillards, et bateaux Opens ou Multicoques, Catamarans de sport C01/F18.

4 - REDUCTION DE PARCOURS :

Les marques suivies de (*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours, il est fortement recommandé de passer à proximité et d'observer si un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours est mouillé à proximité car il constitue une porte avec la marque, obligatoire à franchir (cf. art 13.2 des IC).

4.1. Par réduction à une marque comportant un (*)

Pavillon "S" et Pavillon bleu sur le comité ou une vedette commissaire.

4.2 Arrivée sélective : Cette arrivée peut concerner une partie de la flotte. Dans ce cas, le pavillon bleu sera envoyé au-dessus du (des) pavillon(s) de la (des) série(s) concernée(s).



PARCOURS N°8

Triangles en Baie de Kerdelan
(un tour : 4M.)

1 - LIGNES DE DEPART :

La ligne est située au Nord des mouillages du port de l'Ile aux Moines pour les Dériveurs, Catamarans de sport **C03** et Traditionnels. Dans l'anse de Kerdelan au Sud Ouest de la pointe de Toulindac, pour les Habitables, Quillards, et bateaux Opens ou Multicoques, Catamarans de sport C01/F18. Elle est définie selon le § 11.3 des instructions de course.
Bouée de dégagement éventuelle (cf. § 9.2 des IC)

2 - PARCOURS :

Franchir dans le sens Nord/Sud : une **PORTE** composée d'un bateau comité à laisser à tribord et d'une bouée conique à laisser à bâbord, la porte sera mouillée à 200m dans le sud de la pointe du bois d'amour ;

Le nombre de tours à effectuer sera indiqué sur un tableau fixé sur le bateau comité formant la porte de la « grande plage ». Ce nombre de tours est déterminé par le nombre de passage à cette porte, (le premier passage correspond à un tour, même s'il n'a pas été complètement effectué.)

Laisser à tribord :

- ILE CREIZIC
- BOUEE conique dans le Sud/Est de l'île CREIZIC.
- BOUEE conique dans l'Est de Berder.

Franchir dans le sens Nord/Sud : la **PORTE** composée d'un bateau comité à laisser à tribord et d'une bouée conique à laisser à bâbord, porte mouillée à 200m dans le sud de la pointe du bois d'amour.

3 - LIGNES D'ARRIVEE* :

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont conformes à l'article 13 des IC

Elle sera mouillée approximativement à 200 m après la porte du Bois d'Amour et ne pourra être franchie qu'après avoir effectué le nombre de tour requis.

Résumé succinct de l'usage des pavillons «F » et « Z » il convient de se référer de l'article 13 des IC,

- * **Pavillon "Z" : Arrivée potentielle, continuez votre route**
- * **Pavillon "F" : Après l'arrivée, restez sur zone pour un nouveau départ**



PARCOURS N°9

TOUR DU GOLFE

Toutes séries

12 M.

1 - LIGNE DE DEPART :

La ligne est située au Nord des mouillages du port de l'Ile aux Moines pour les Dériveurs, Catamarans de sport C03 et Traditionnels. Dans l'anse de Kerdelan au Sud Ouest de la pointe de Toulindac, pour les Habitables, Quillards, et bateaux Opens ou Multicoques, Catamarans de sport C01/F18. Elle est définie selon le § 11.3 des instructions de course.

Bouée de dégagement éventuelle (cf. § 9.2 des IC)

2 - PARCOURS

Nous vous conseillons de respecter le balisage latéral et cardinal qui jalonne les parcours

Laisser à bâbord :

- La Pointe de Penhap

- L'île Stibiden
- La bouée cardinale Sud Drenec*

Laisser à tribord :

- La bouée latérale verte Ilur

Laisser à bâbord :

- La bouée latérale rouge mouillée au sud de la pointe de Bilhervé* de l'Ile d'Arz
- L'île de Lern
- La bouée verte Drenec*, mouillée à l'Est des Iles Logoden
- La bouée latérale rouge de logoden*, mouillée au Sud Est de la pointe d'Arradon)
- La pointe du Trech'

Passer dans la Porte* entre un bateau comité et une bouée conique mouillés au Nord-Est des mouillages du port de l'Ile aux Moines

3 - LIGNE D'ARRIVEE* :

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont conformes à l'article 13 des IC

Elles seront mouillées à l'emplacement de la ligne de départ de chacun des ronds sauf pour les Dériveurs, Catamarans de sport C03 et Traditionnels ; elle sera mouillée 200m après la porte et ne devra pas être franchie par les Habitables, Quillards, et bateaux Opens ou Multicoques, Catamarans de sport C01/F18.

Résumé succinct de l'usage des pavillons «F » et « Z » . Se référer de l'article 13 des IC,

* **Pavillon "Z" : Arrivée potentielle, continuez votre route**

* **Pavillon "F" : Apres l'arrivée, restez sur zone pour un nouveau départ**

4 - REDUCTION DE PARCOURS :

Les marques suivies de (*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours, il est fortement recommandé de passer à proximité et d'observer si un bateau comité arborant les pavillons de réduction de parcours est mouillé à proximité car il constitue une porte avec la marque, obligatoire à franchir (cf. art 13.2 des IC).

4.1. Par réduction à une marque comportant un (*) .

Pavillon "S" et Pavillon bleu sur le comité ou une vedette commissaire.

4.2 Arrivée sélective : Cette arrivée peut concerner une partie de la flotte. Dans ce cas, le pavillon bleu sera envoyé au-dessus du (des) pavillon(s) de la (des) série(s) concernée(s).



PARCOURS N° 10

Parcours de relance Coté Arradon

Toutes séries : 11M.

1 - LIGNE DE DEPART :

La ligne est située dans un triangle formé par l'île Holavre, le port d'Arradon et les îles Logoden .
Bouée de dégagement éventuelle (cf § 9.2 des IC)

2 - PARCOURS

Nous vous conseillons de respecter le balisage latéral et cardinal qui jalonne les parcours

- Laisser à tribord : - La bouée latérale rouge ROCHE COLAS*
- Contourner en la laissant à bâbord : - une bouée conique* mouillée au Nord de la pointe de l'Ours
(Nord/Est de l'île Stibiden)
- Laisser à bâbord : - La bouée latérale rouge ROCHE COLAS*
- Laisser à tribord : - La bouée verte Pirenn *(sud d'Holavre)
- Laisser à tribord : - La bouée verte Drenec* mouillée à l'Est des Iles Logoden
- Contourner en la laissant à bâbord : - La bouée cardinale Boëdic*
- Laisser à bâbord : - La bouée latérale rouge de logoden*, mouillée au Sud Est de la pointe
d'Arradon.
- Laisser à bâbord : - La Pointe du Trech'

Passer dans la Porte*, elle est constituée de deux bateaux comités mouillés au Nord/Est des réchauds
du port de l'Île aux Moines

3 - LIGNE D'ARRIVEE *:

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont conformes à l'article 13 des IC

Elles seront mouillées aux emplacements des lignes de départ correspondantes ; sauf pour les
Dériveurs, Catamarans de sport **C03** et Traditionnels ; elle sera mouillée 200m après la porte et ne
devra pas être franchie par les Habitables, Quillards, et bateaux Opens ou Multicoques, Catamarans
de sport C01/F18.

Résumé succinct de l'usage des pavillons «F » et « Z » il convient de se référer de l'article 13 des IC,

* Pavillon "Z" : Arrivée potentielle, continuez votre route

* Pavillon "F" : Après l'arrivée, restez sur zone pour un nouveau départ

4 - REDUCTION DE PARCOURS :

Les marques suivies de (*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours, il est fortement
recommandé de passer à proximité et d'observer si un bateau comité arborant les pavillons de
réduction de parcours est mouillé à proximité car il constitue une porte avec la marque, obligatoire
à franchir (cf. art 13.2 des IC).

4.1. Par réduction à une marque comportant un (*)

Pavillon "S" et Pavillon bleu sur le comité ou une vedette commissaire.

4.2 Arrivée sélective : Cette arrivée peut concerner une partie de la flotte. Dans ce cas, le pavillon
bleu sera envoyé au-dessus du (des) pavillon(s) de la (des) série(s) concernée(s).